



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL  
INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT  
Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -  
Wallonie - Fédération Wallonie-Bruxelles -  
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

---

## Recommandation

### Concernant

#### **Assurer une coexistence pacifique dans la Grande Région en améliorant la formation policière transfrontalière dans la Grande Région**

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), réuni en session plénière le 28 juin 2019 à Sarrebruck (Allemagne) et sur proposition de la Commission 6 « Services de sécurité intérieure, de protection civile et service de secours » du CPI, qui traite régulièrement depuis plus de 10 ans du thème de la formation policière transfrontalière dans la Grande Région, où les personnes sont mobiles au-delà des frontières au quotidien ;

Prenant note des rapports des experts de terrain de la Grande Région concernant la formation policière transfrontalière lors de la réunion de la Commission à Otzenhausen en Allemagne le 28 mai 2019 ;

Sachant qu'une coexistence pacifique dans la Grande Région et l'Union européenne (UE) dépend du travail quotidien des autorités de sécurité et que la sécurité ne peut pas être garantie uniquement à l'intérieur des frontières nationales, c'est pourquoi la coopération internationale et, en particulier, interrégionale entre les autorités de sécurité revêt une grande importance, ce qui est particulièrement le cas dans la Grande Région qui a une forte densité de population, comme l'a montré l'attaque terroriste à motivation intégriste du 11 décembre 2018 près du marché de Noël de Strasbourg avec cinq morts, qui a profondément bouleversé la Grande Région ;

Reconnaissant qu'une telle coopération n'est pas possible sans une bonne connaissance des langues étrangères des voisins et du fonctionnement de l'autre partie, c'est pourquoi la formation des policiers de la Grande Région doit le garantir dès le début ;

En réponse à la nécessité urgente de mettre en œuvre des stratégies, des instruments et des mesures efficaces pour assurer à l'avenir une coexistence pacifique dans la Grande Région ;

S'engage pour

- (1) Une amélioration des échanges transfrontaliers au sein des services ;
- (2) Une coopération étroite entre les policiers de la Grande Région dès leur formation et une formation aux systèmes linguistiques et juridiques des pays voisins dès le début ;

Demande

- (3) La mise en place de modules de formation et de formation professionnelle continue communs pour les futurs policiers de la Grande Région afin d'assurer une coopération réussie ;

Décide

- (4) De rester activement impliqué dans l'affaire ;

Et demande

- (5) Aux destinataires de faire rapport lors de la 63ème session plénière du 6 décembre 2019 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente recommandation.

**Le Conseil Parlementaire Interrégional** adresse cette recommandation

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au Gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au Gouvernement de la Wallonie,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement du Land de Sarre,
- au préfet de la région du Grand Est,
- au Conseil régional de la région du Grand Est,
- aux comités économiques de la Grande Région

ainsi

- au Gouvernement de la République française,
- au Gouvernement du Royaume de Belgique,
- au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne,
- à la Commission européenne,
- au Parlement européen,
- aux députés européens de la Grande Région.

Sarrebruck, le 28 juin 2019